



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 14 mars 2022
SALLE EDGAR FAURE**

18H30

ORDRE DU JOUR

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021
Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

RAPPORT N° 01 : Démission de Madame Amandine BORNECK, Conseillère Municipale, et installation de Madame Nadine HERRMANN	9
RAPPORT N° 02 : Modification de la composition du Conseil d'Administration de la MJC de Dole.....	10
RAPPORT N° 03 : Subventions 2022 aux associations.....	11
RAPPORT N° 04 : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Centre Communal d'Action Sociale.....	12
RAPPORT N° 05 : Modification du tableau des effectifs.....	13
RAPPORT N° 06 : Vente de biens aux enchères.....	15
RAPPORT N° 07 : Subvention à l'association « Donnons des elles au vélo ».....	16
RAPPORT N° 08 : Label Ville d'Art et d'Histoire : Demande de subvention 2022 à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté	19
RAPPORT N° 09 : Plan de financement de l'exposition « Prendre Soin » au Musée des Beaux-arts de Dole.....	21
RAPPORT N° 10 : Ajustement de la carte scolaire	22
RAPPORT N° 11 : Bilan Foncier 2021	24
RAPPORT N° 12 : Acquisition de locaux à COOP'AGIR - Délibération modificative	29
RAPPORT N° 13 : Acquisition de terrain à la SAS NB IMMOBILIER.....	30
RAPPORT N° 14 : Acquisition d'un ensemble bâti aux Consorts CHARTIER	31
RAPPORT N° 15 : Cession de terrain à Monsieur Patrice BESANÇON	32
RAPPORT N° 16 : Cession du Château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE	33
RAPPORT N° 17 : Cession de terrain à la Commune de Crissey	35
RAPPORT N° 18 : Cession d'un tènement foncier à NEXITY.....	36
RAPPORT N° 19 : Cession de l'École des Commards à la SCI LONI.....	38
RAPPORT N° 20 : Avenants à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole.....	39
RAPPORT N° 21 : Avenant n°1 à la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 relative à l'aménagement urbain du quartier de l'ancienne gare de la Bedugue	40

RAPPORT N° 22 : Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté	43
RAPPORT N° 23 : Réaménagement et création d'une extension du centre Schweitzer de Dole.....	44
RAPPORT N° 24 : Rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville de Dole et plan de financement.....	45
RAPPORT N° 25 : Convention de financement avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2	46
RAPPORT N° 26 : Demande de subvention pour l'organisation du Tour de France 2022 - Convention entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société Amaury Sport Organisation (ASO).....	47

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à savoir :

Avec incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet	Prix TTC	
					Dépenses	Recettes
21/10/2021	Services Techniques	SAS OSP HOLDING	1	Fourniture et pose d'équipement de péage et maintenance pour 3 parkings à barrière	163 719,60 €	
			2	Rénovation énergétique des gymnases COSEC et Josette Tournier		
10/11/2021	Services Techniques	SARL TACHIN		Avenant n°3 lot n°9 : Chapes, carrelage, faïences	1 843,20 €	
10/11/2021	Services Techniques	SAS MAIGNAN		Avenant n°3 lot n°7 : Menuiseries intérieures bois	34 672,79 €	
				Total	36 515,99 €	
			3	Construction d'un club house au Centre équestre		
10/11/2021	Services Techniques	SAS MENUISERIE JULITA		Avenant n°1 lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois acier	1 024,80 €	
10/11/2021	Services Techniques	SAS MENUISERIE JULITA		Avenant n°1 lot n° 5 : Menuiseries intérieures	732,00 €	
10/11/2021	Services Techniques	SARL POLYPEINT		Avenant n°1 lot n°6 : Cloisons, installation, peintures	2 347,56 €	
	Services Techniques	SARL Entreprise Jurassienne d'Électricité		Avenant n° 1 lot n°9 : Électricité CFO/CFA - Chauffage, ventilation	-576,27 €	
				Total	3 528,09 €	
			4	Construction d'une salle polyvalente rue Malet à Dole		
10/11/2021	Services Techniques	SAS DBM		Marché à procédure adaptée - lot 7 Plomberie, sanitaire, ventilation, chauffage	30 096,71 €	
				Total	30 096,71 €	
05/11/2021	Maison du Projet	Les huitres de Moissenot	5	Convention annuelle d'un emplacement au marché des halles		228 €/mois
			6	Galleries éphémères 2021		
02/11/2021	Maison du Projet	Robert FERNOUX		Convention d'occupation précaire local commercial sis 16 Grande Rue, de novembre à décembre 2021	500 €+eau, électricité, chauffage	
27/08/2021		Mme Chloé DARBON		Convention de mise à disposition d'un local - 16 Grande Rue		15 €
02/11/2021		Mme Audrey COHENDET et M. Bertrand COHENDET		Convention d'occupation précaire d'un local commercial sis 79 rue de Pasteur au profit de la ville de Dole	250 €+eau, électricité, chauffage	
09/11/2021		Cabinet Lacroix		Convention d'occupation précaire au profit de la ville de Dole - 26 rue des Arènes pour le mois de décembre 2021	250 €	
15/11/2021	Maison du Projet	Mme Annette OSANN	7	Convention de mise à disposition d'un local - Pépinière commerciale - 40 Grande Rue		100 €
26/11/2021	Actions Culturelles	Association Chœur de Loue	8	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle	450 €	

			9	Boutiques éphémères 2021		
09/11/2021	Maison du Projet	Mme Clémence BREDELET		Convention de mise à disposition d'un local 79 rue Pasteur		100 €
		Mme Catherine BONNAMOUR		Convention de mise à disposition d'un local 30 Grande Rue		100 €
		M. Jean-Luc LEFEBVRE		Convention de mise à disposition d'un local 16 Grande Rue		100 €
		Mme Jacqueline BALOUTCH		Convention de mise à disposition d'un local 79 rue Pasteur		100 €
		Mme Cindy PARIS		Convention de mise à disposition d'un local 16 Grande Rue		100 €
		M. Aurélien BENOIST		Convention de mise à disposition d'un local 36 Grande Rue		100 €
		Mme Valérie ROBERT		Convention de mise à disposition d'un local 30 Grande Rue		100 €
		M. Jean-Jacques TIRODE		Convention de mise à disposition d'un local 16 Grande Rue		100 €
30/11/2021	Maison du Projet			Tarifs relatifs à la mise à disposition des boutiques éphémères 2021		100 €
01/12/2021	Actions Culturelles	EURL Stratège Événement - Anim'Action	10	Convention d'exploitation de la patinoire saison 2021		11 280 €
			11	Entretien des espaces verts - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'entretien des espaces verts		
07/01/2022	Services Techniques	Régie de quartier des Mesnils Pasteur		Lot 1 Entretien des espaces verts du quartier des Mesnils Pasteur	158 000 €/an maximum	
				Lot 2 Entretien des espaces verts du quartier du Poiset	13 000 €/an maximum	
				Lot 3 Entretien des espaces verts du quartier La Paule	12 000 €/an maximum	
				Lot 4 Entretien des espaces verts des quartiers Kennedy/Bruyère/Lebon	12 000 €/an maximum	
				Total	195 000 €/an maximum	
14/12/2021	Finances		12	Tarifs municipaux 2022		selon grille tarifaire annexée
			13	Restauration des intérieurs du théâtre de la Ville de Dole		
13/12/2021	Services Techniques	SARL EJE		Avenant n°5 lot 8 : Éclairage - électricité	2 760,87 €	
		SARL STC JUNIER		Avenant n°5 lot 14 : Ferrerrie	10 620,00 €	
		ALIVE TECHNOLOGY		Avenant n°3 lot 12 : Électricité, éclairage scénique, équipement audiovisuels	12 244,38 €	
		Groupement JACQUET/HUSSO R/ERECTA/SNCB		Avenant n°6 lot 1 Échafaudages et parapluie	8 490,00 €	
		SARL POLYPEINT		Avenant n°4 lot 3 : Plâtrerie	6 693,60 €	
		SASU LPM PERRIN MAZIER		Avenant n° 3 lot n° 5 : Moquettes	4 596,28 €	
		ARTS ET BATIMENT 63		Avenant n°4 lot 6 : peinture décorative, restauration des décors peints	-20 592,37 €	
		SARL POLYPEINT		Avenant n° 6 lot 7 : Peinture, sols, souples, déplombage	-1 260,00 €	
				Total	23 552,76 €	
	Services Techniques	PBTP et DEMOLITIONS	14	Avenant n°2 lot n°1 : Désamiantage	-3 612,00 €	
28/12/2021	Finances	Caisse d'Épargne de BFC	15	Convention d'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive	3 000 000,00 €	
	Services Techniques	Association ILS SCENENT	16	Mise en œuvre de l'évènement Festival "Cirques et Fanfares" 2022	154 000,00 €	

			17	Conventions de mise à disposition de locaux	
	Vie Associative	ALIXIO MOBILITE		Convention de mise à disposition de la salle 6 ou toute autre salle équivalente- La Visitation 3 avenue Aristide Briand	35 € par demi-journée/salle
	Vie Associative	ANVEOL 2.0		Convention de mise à disposition de la maison du Jardinier ou toute autre salle équivalente- La Visitation 3 avenue Aristide Briand	35 € par demi-journée/salle
10/01/2022	Vie Associative	ALIXIA SUPPORT		Convention de mise à disposition de la salle 6 ou toute autre salle équivalente- La Visitation 3 avenue Aristide Briand	35 € par demi-journée/salle
14/01/2022	Vie Associative	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale du Jura		Convention de mise à disposition de la salle 6 ou toute autre salle équivalente- La Visitation 3 avenue Aristide Briand	35 € par demi-journée/salle
26/01/2022	Finances	Caisse des Dépôts	18	Réalisation d'un contrat de prêt PSPL PRU ACV au taux de 0.69%	1 000 000,00 €
23/12/2021	Services Techniques	Attelages du Val d'Amour	19	Cession ancienne remorque hippomobile	500 €
28/01/2022	Musée des Beaux-arts		20	Tarifs 2022- Vente d'un catalogue "Etienne Bossut" musée des Beaux-arts	30 €
03/01/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Association "La Carotte"	21	Convention relative à 6 interventions sur le thème "Citoyenneté - Vivre ensemble"	1 489,80 €
07/01/2022	Maison du Projet	SCI GCG & Cie	22	Bail dérogatoire pour un local commercial au profit de la ville au 36 grande rue	50€/mois 1 ^{ère} année 300€ 2 ^{ème} année 600€ 3 ^{ème} année + taxes
31/01/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Département du Jura	23	Convention dans le cadre de la programmation 2021 de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie	2 000 €

Sans incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet
16/11/2021	Pilotage et Coordination	COS de DOLE	1	Convention de mise à disposition de locaux municipaux : RDC et 2ème étage annexe mairie, place Barberousse, entrée du CTM et RDC Hôtel de Ville pour le service repas
	Finances		2	Transfert de crédits entre chapitres – M57
29/10/2021	Vie Associative	Association des Portugais de Dole et sa région	3	Convention de mise à disposition de locaux municipaux - garage n°1 cour de la Fabrique 30 Bd Wilson
02/11/2021	Maison du Projet		4	Conventions de mise à disposition de chalets de Noël (M. Pierrick LE FLOCH ; Mme Nadège ERARD ; M. Sébastien BAIOTTO ; Mme Marine DONZE ; Mme Séverine MENDELSKI ; Mme Karine OBRIOT ; Mme Nadine DUPRE ; M. Lilian RAMPIN ; M. Pascal DELAGARDE ; Mme Malika BEDRE ; M. Sébastien CURIE ; M. Christian DEBIOLLE ; Association Suffle ; Mme Liliane MASSON ; Mme Sophie VACHERET ; M. Stéphane BOULET ; Mme Brigitte MENETRIER ; Mme Eliane BERNARD ; M. Franck MIKO ; M. Sébastien JUSSAC ; M. Gilles VOISARD ; Mme Marianne CERUTTI ; Mme Claudine BRETON ; Mme Fanny CHAON ; Mme Laure MISCHLER ; Mme Caroline VERNET ; M. Julien MARQUEZE ; Mme Nathalie CHIFFLOT ; Mme Alice GUITTON ; Association Croix Marine ; M. Amaury COURLET ; M. Alexandre MARTIN ; Mme Adélaïde REDONDO ; Mme Eugénie PONTONE ; M. Yoann BRIDE ; Mme Elodie BELIN ; M. Jérôme MARCHANDON ; M. David DORDOR ; Mme Lisa GAGUENETTI ; M. Vincent BOMPY ; Mme Céline GUALDI ; M. Claude KIPFER

04/11/2021	Maison du Projet	Mme Carole CORADI- DESMARAIS	5	Avenant à la convention de sous-location - pépinière commerciale
23/11/2021	Services Techniques		6	Déclaration sans suite de la procédure de dialogue compétitif de maîtrise d'œuvre - Parc Urbain Rive Gauche du Doubs
19/11/2021	Vie associative	Espace Santé Jura Nord	7	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux
25/11/2021	Police Municipale		8	Gratuité du stationnement de surface
			9	Restauration des intérieurs du théâtre de la ville de Dole - prolongation de la durée jusqu'au 31 décembre 2021
17/12/2021	Services Techniques	SAS GROS		Avenant n° 3 lot n° 9 : Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, sanitaire
16/12/2021	Services Techniques	ORONA ACREM		Avenant n° 2 lot n° 10 : Ascenseurs
	Services Techniques	SAS TAMBE		Avenant n° 4 lot n° 11 : Machinerie, serrurerie scénique, tentures de scène
	Services Techniques	QUINETTE GALLAY RENAISSANCE		Avenant n° 5 lot 13 : Fauteuils
	Services Techniques	SARL STC JUNIER		Avenant n° 4 lot 14 : Ferronnerie
13/12/2021	Services Techniques	UXELLO		Avenant n° 3 lot 15 : Protection incendie
16/12/2021	Services Techniques	ORONA ACREM		Avenant n° 2 lot n° 16 : Élévateur PMR
	Services Techniques	SARL VERNIER CONSTRUCTION BOIS		Avenant n° 4 lot n° 2 : Charpente bois, métal
	Services Techniques	ADECO SAS		Avenant n° 7 lot n° 4 : menuiseries bois parquets
			10	Convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux pour des associations
16/12/2021	Vie Associative	Association Club Agora de Dole		Mise à disposition d'une cave à la maison des associations
11/01/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Institut Régional du Travail Social de FC		Mise à disposition de salles à Olympe de Gougues
01/12/2021	Centre Social Olympe de Gougues	Association ATD Quart Monde		Mise à disposition de la Salle Dolto, salle d'activités du centre social et cuisine du centre Schweitzer
04/02/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Association des Familles de traumatisés Crâniens		Mise à disposition de la Salle Dolto, salle d'activités du centre social et cuisine du centre Schweitzer
02/01/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Association CIDFF		Mise à disposition de salles à Olympe de Gougues
02/01/2022	Centre Social Olympe de Gougues	Association Loisirs Populaires Dolois		Mise à disposition de salles à Olympe de Gougues et la salle F. Dolto
24/11/2021	Centre Social Olympe de Gougues	Mme Laurence BAULEY	11	Convention d'accueil d'un bénévole du service public pour l'accompagnement des enfants
01/12/2021		Mme Martin DEVILLE		
24/11/2021		Mme Christelle DEDENON		
24/11/2021		Mme Joëlle VURPILLOT		
24/11/2021		Mme Danièle GARNIER		
24/11/2021		Mme Guylaine RANC		
11/01/2022	Commande Publique		12	Déclaration sans suite de la procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison de matériels scolaires et pédagogiques pour les écoles de la ville de Dole
07/01/2022	Urbanisme	France Investissement	13	Convention de mise à disposition de locaux au profit de la ville : Collège de Grammaire sis 22 rue du Collège de l'Arc à Dole

RAPPORT N° 01 : Démission de Madame Amandine BORNECK, Conseillère Municipale, et installation de Madame Nadine HERRMANN

PÔLE : Direction Générale des Services

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : M. Jean-Baptiste GAGNOUX

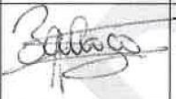
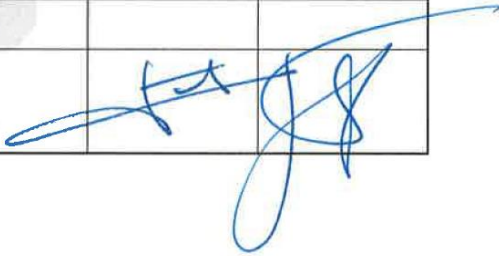
Par courrier réceptionné en mairie le 27 janvier 2022, Madame Amandine BORNECK a fait part de sa démission de son mandat de Conseillère Municipale. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller.

Compte tenu de sa position de suivante inscrite sur la liste « Ensemble Dole 2020 », Madame Nadine HERRMANN prendra place au sein du Conseil Municipal.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Madame Amandine BORNECK, Conseillère Municipale,
- **DE VALIDER** l'installation de Madame Nadine HERRMANN, dans les commissions et organismes où siégeait Madame Amandine BORNECK, à savoir :
 - Commission Municipale « Aménagement et Urbanisme »
 - Commission Municipale « Transition Écologique »
 - Commission de réforme en tant que suppléante

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	M.BARROCA				JB.VOINOT	JB.GAGNOUX
Date	14/02/22		15/02/22			
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 02 : Modification de la composition du Conseil d'Administration de la MJC de Dole

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Mme Maryline MIRAT


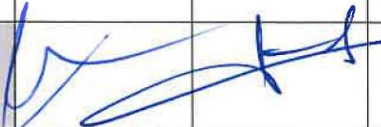


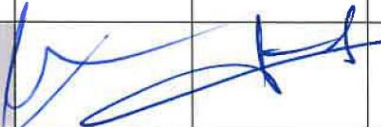
La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle du territoire. À ce titre, des délégués de l'assemblée municipale ont été désignés au sein du Conseil d'Administration de la MJC de Dole, par délibération n° 20.02.06.16 du 2 juin 2020.

À la suite d'une modification des statuts de l'association le 1^{er} avril 2021, il convient de réviser cette délibération en désignant 1 membre de droit et 3 membres associés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCIDER D'APPLIQUER** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,
- **DE DÉSIGNER** les délégués de l'Assemblée Municipale qui représenteront la Ville au sein de la MJC de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	F. VERNEREY	D. GUENIAT		J.P. LEFÈVRE	J.B. VOINOT	J.B. GAGNOUX
Date	03/02/2022					
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 03 : Subventions 2022 aux associations

PÔLE : Cabinet du Maire/Sports/Actions Culturelles

COMMISSIONS : Vie Sportive, Culturelle et Associative/Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : M. Alexandre DOUZENEL

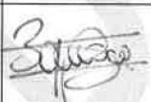
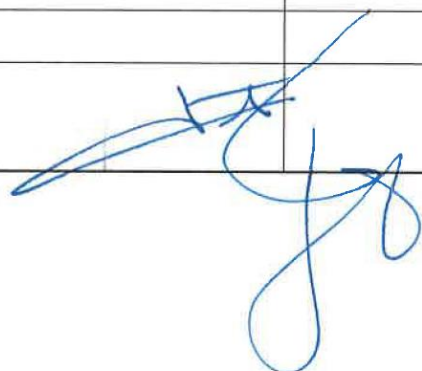
Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement de subventions aux associations selon le tableau ci-après,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant attribué dépasse 10 000 €.

Service	Association	Objet	Montant proposé
Cabinet du Maire	Association Nationale des Parachutistes	Projets 2022	200 €
Sports	Jura Dolois Cyclisme	Projets 2022	800 €
Actions Culturelles	Société des Amis de Pasteur	Participation dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur	8 000 €
Actions Culturelles	Comité des Fêtes	Participation au titre des « jeudis en musique » et du feu d'artifice clôturant le festival Cirque et Fanfares	25 000 €

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	M.BARROCA				JB.VOINOT	JB.GAGNOUX
Date	14/02/22		15/02/22			
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 04 : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Centre Communal d'Action Sociale

PÔLE : Moyens et Ressources/Ressources Humaines

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Mme Isabelle MANGIN

Conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale de créer un Comité Social Territorial compétent pour tous les agents desdites collectivités à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les organisations syndicales, actuellement représentées au Comité Technique commun, ont été consultées et que celles-ci n'ont émis aucune opposition à la mise en place d'un Comité Social Territorial commun,

Considérant que cette instance sera mise en place à l'issue du renouvellement général des instances de la fonction publique lors des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 661 agents
- Ville de Dole : 65 agents
- Centre Communal d'Action Sociale : 45 agents



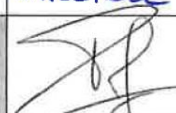
permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le rattachement des agents de la Ville de Dole au Comité Social Territorial unique, placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale lors des élections professionnelles 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE RATTACHER** les agents de la Ville de Dole au Comité Social Territorial unique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétent pour tous les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la Ville de Dole et du Centre Communal d'Action Sociale,
- **DE FIXER** le nombre de sièges pour ce Comité Social Territorial commun à six.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	GALLOIS Carine	CHEVALIER Catherine		MANGIN Isabelle	VOINOT Jean-Baptiste	GAGNOUX Jean-Baptiste
Date	28/01/2022	02/02/2022	15/02/2022	24/02/2022		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 05 : Modification du tableau des effectifs

PÔLE : Moyens et Ressources/Ressources Humaines

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Mme Isabelle MANGIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2022 et au transfert de plein droit des agents municipaux à compter de cette même date, il convient de supprimer les postes correspondants.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE SUPPRIMER** les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Catégorie A :

- 1 assistant socio-éducatif à temps complet
- 5 attachés à temps complet
- 1 attaché principal à temps non complet – 12 heures hebdomadaires
- 3 attachés principaux à temps complet
- 2 attachés de conservation du patrimoine à temps complet
- 1 cadre de santé de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 conservateur en chef du patrimoine à temps complet
- 4 éducateurs de jeunes enfants à temps complet
- 1 ingénieur à temps complet
- 1 ingénieur hors classe à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 puéricultrice hors classe à temps complet

Catégorie B :


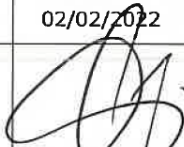

- 1 assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet
- 2 rédacteurs à temps complet
- 7 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 techniciens à temps complet
- 5 techniciens principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe à temps complet

Catégorie C :

- 3 adjoints administratifs à temps complet
- 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 11 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 56 adjoints techniques à temps complet
- 1 adjoint technique à temps non complet – 28 heures 30 hebdomadaires
- 2 adjoints techniques à temps non complet – 10 heures hebdomadaires
- 10 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 35 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 16 heures 15 hebdomadaires
- 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 20 heures 39 hebdomadaires

- 5 adjoints du patrimoine principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 21 heures hebdomadaires
 - 19 agents de maîtrise à temps complet
 - 15 agents de maîtrise principaux à temps complet
 - 1 agent de maîtrise principal à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 7 agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
 - 13 auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 11 auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	GALLOIS Carine	CHEVALIER Catherine		MANGIN Isabelle	VOINOT Jean-Baptiste	GAGNOUX Jean-Baptiste
Date	27/01/2022	02/02/2022	15/02/2022	24/02/2022		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 06 : Vente de biens aux enchères

PÔLE : Moyens et Ressources/Commande Publique

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : M. Paul ROCHE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Considérant la délibération n° 20.25.05.06 du 25 mai 2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
Considérant qu'au-delà du seuil des 4 600 euros, il incombe au Conseil Municipal d'autoriser la vente des biens concernés ;




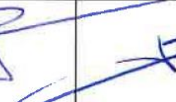
Par ailleurs, le montant des biens suivants excède à la fin des enchères le seuil de 4 600 €. Il est donc proposé de régulariser les ventes suivantes :

Désignation	Fabricant	N° série / Immatriculation	Année (n° de série)	Montant final de la vente (en €)
Polybenne	Renault	5252 RM 39	1994	9 105
Balayeuse	Hako		2008	5 674
Master benne LOG	Renault	2794 SG 39	22/10/2001	5 030

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** la vente des biens dont le prix final excède le seuil,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	C.BONIN	M.DELSANTE		P. FARBOUSTE		
Date	09/02/2022		15/02/22	3/3/22		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 07 : Subvention à l'association « Donnons des elles au vélo »

PÔLE : Sports

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Mme Sylvette MARCHAND

L'association « Donnons des Elles au vélo » est un groupe de 9 jeunes femmes cyclistes de niveau amateur qui réalisent les mêmes étapes que le Tour de France un jour avant le peloton masculin afin de promouvoir le cyclisme féminin à travers la France en agissant en amont et à J-1 de l'épreuve masculine. Il s'agit de la 8^{ème} édition et depuis cette année, elle est labellisée par ASO : « **L'Avenir à vélo par le Tour de France** »




Pour l'édition 2022, l'association sera de passage à Dole le vendredi 8 juillet avec un départ prévu à 8h30.

Pour mener à bien son objectif, l'association sollicite une aide financière, tout en proposant une visibilité de leur action via leurs supports de communication.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association « Donnons des Elles au vélo », pour l'organisation de leur 8^{ème} étape Dole / Lausanne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention ci-annexée.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	D.DEJEAN	A HAMIDA		S MARCHAND		
Date	04/02/2022	04/02/2022	15/02/2022	08/02/22		
Signature						

ANNEXE OUI NON



N° 2022/SPORTS/
Donnons des Elles au vélo
ANNEE 2022

**CONVENTION RELATIVE A
L'OCTROI D'UNE SUBVENTION**

Entre,

La Ville de Dole,

Hôtel de ville-place de l'Europe à 39100 DOLE,

Représentée par Monsieur Jean Baptiste Gagnoux, Maire,
mandaté par le Conseil Municipal en date du 14 mars 2022

Désignée sous le terme « la Commune, d'une part,

Et

L'Association Donnons des Elles au vélo

11 avenue du Parc aux Biches – 91000 Evry-Courcouronnes

Représentée par sa Présidente en exercice, Mme Claire FLORET,
SIRET n° 902 763 895 00015

Désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,

Préambule

Considérant la politique d'accompagnement financier menée par la Ville de Dole, pour l'organisation de la 8^{ème} étape du parcours de l'association, le vendredi 8 juillet 2022.

Considérant que l'action proposée par l'Association participe à la mise en œuvre de cette politique ;

Vu les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération attributive de la subvention n° 22.14.03.xxx ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- de définir les conditions dans lesquelles la Commune apporte son soutien aux actions de l'Association précisées dans le préambule ci-dessus ;
- de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention octroyée ;
- de préciser éventuellement les autres moyens de fonctionnement mis à disposition de l'Association pour mener à bien cette action.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 3 – Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant de la subvention versée au titre de la politique d'accompagnement financier menée par la Ville de Dole, pour l'organisation de « la 8^{ème} étape du Tour de France de l'association : Donnons des Elles au vélo » visée dans le préambule est fixé à **1 000 €** (mille euros), en conformité avec la délibération n° 22.14.03.xxx du Conseil Municipal du 14 mars 2022.

Article 4 – Mises à disposition au profit de l'Association

Pour la bonne réalisation de l'action ou du projet subventionnés, la Commune met à disposition, auprès de l'Association, les moyens de fonctionnement ci-dessous :

4.1 Personnel

Néant

4.2 Locaux

Néant

Article 5 – Modalités d'exécution de la convention

L'Association s'engage à utiliser la somme définie à l'article 3 conformément à son objet.

Le versement du montant de cette subvention sera effectué sur le compte ouvert au nom de l'association, en un versement, à la suite de la signature de ladite convention.

L'Association s'engage à produire à la Commune toute pièce justificative sur la réalisation des projets, actions et programmes d'actions visés à la présente convention auxquels est affectée la subvention.

Dans le cadre du partenariat ainsi mis en œuvre entre l'Association et la Commune, l'Association s'engage également à inviter un représentant de la Commune lors de son Assemblée Générale annuelle, au cours de laquelle il pourra être invité à prendre la parole.

Article 6 – Contrôle et bilan

L'Association devra communiquer, au plus tard 6 mois après leur clôture, les comptes annuels de l'exercice écoulé (bilan du compte de résultat et annexes) ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale.

Article 7 – Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur ses documents informatifs ou promotionnels le soutien apporté par la Commune.

Article 8 – Juridiction compétente en cas de litige

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Dole, le/...../.....

Pour la Ville de Dole,

Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour l'Association Donnons des Elles au vélo

La Présidente,
Claire FLORET

RAPPORT N° 08 : Label Ville d'Art et d'Histoire : Demande de subvention 2022 à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe LEFÈVRE

Depuis le 4 novembre 1992, la Ville de Dole est signataire d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire » avec le Ministère de la Culture, renouvelable tous les 10 ans. En concertation avec les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne Franche-Comté, le service patrimoine a initié, sur l'année 2020 – 2021, l'élaboration d'un bilan des actions patrimoniales entreprises par la Ville. La collectivité poursuit ce travail et engage la procédure de renouvellement du label. Un travail de concertation va débiter avec la DRAC et les différents partenaires afin d'établir un nouveau projet de valorisation, et de médiation de l'architecture et du patrimoine de Dole.

Fort du soutien financier de la DRAC, le service Animation du Patrimoine conçoit, coordonne et réalise différentes actions de valorisation, d'éducation et de sensibilisation au patrimoine, pour un budget global de 43 440 €, tel que décrit ci-dessous:

OPÉRATIONS	COÛT
Action culturelle tout public	30 000 €
Médiation culturelle adulte / jeune / enfant / famille	13 440 €
TOTAL	43 440 €

L'ensemble des actions présentées s'appuient sur la participation financière et humaine des services transversaux de la ville. Aussi, pour une présentation sincère de l'action menée par la ville pour valoriser le patrimoine et le label Ville d'Art et d'Histoire, le budget intègre toutes les actions portées ou assistées par le service patrimoine.

Les actions culturelles menées cette année sont :

- La programmation de visites guidées quotidiennes en juillet et en août en collaboration avec l'Office de Tourisme du pays de Dole ;
- La conception et la réalisation d'une exposition estivale : « *Dole au XIX^e, l'esprit d'un siècle* », titre provisoire. Un parcours dans la ville complètera cette exposition, afin de faire découvrir les lieux emblématiques de Dole ;
- La formation des guides-conférenciers dans le cadre des nouveaux parcours de visites estivales ;
- La réalisation de contenu pour des supports numériques. La création de parcours culturels sur l'application de la Ville de Dole (photos, repérages) ;
- La coordination des Journées Européennes du Patrimoine (inventer de nouvelles médiations inclusives) ;
- Une contribution à des articles et reportages patrimoniaux.

L'année 2022 marque le Bicentenaire de la naissance de Pasteur. Le service patrimoine est pleinement mobilisé pour participer aux actions et événements culturels autour de ce temps fort.

Au-delà de ce moment particulier, le service réfléchit à plusieurs visites guidées, et outils de médiation (livrets, ateliers...) à proposer aux habitants et établissements scolaires afin de présenter autrement le patrimoine dolois.

Le théâtre municipal sera mis à l'honneur durant toute sa première année de réouverture pour proposer des visites et médiations au plus grand nombre.

Les réalisations en termes de médiation culturelle sont les suivantes :

- L'accueil des classes et de groupes périscolaires de la ville et de l'agglomération de Dole dans le cadre de visites guidées ;
- La création d'ateliers et de support d'Éducation Artistique et Culturelle ;
- Projet d'Éducation Artistique et Culturelle – Levez les yeux ;
- La réactualisation de l'offre pédagogique suite à la pandémie ;
- Le soutien à la création de supports pédagogiques (expositions) ;
- La programmation de rendez-vous patrimoine et visites nocturnes (une rue – une chanson) ;
- Actions de sensibilisation PSMV.


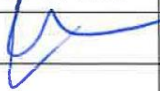


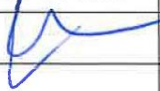

Pour l'année 2022, une participation financière de 18 000 € est sollicitée auprès de la DRAC de Bourgogne Franche-Comté pour ces opérations, selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	Montant de la participation	Taux de participation
Ville de Dole	25 440 €	59%
DRAC Bourgogne Franche-Comté	18 000 €	41%
TOTAL	43 440 €	100%

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour les actions menées dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- **DE SOLLICITER** la participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	C. CARON	D. GUENIAT		J.P. LEFÈVRE	J.B. VOINOT	J.B. GAGNOUX
Date	31/01/2022					
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 09 : Plan de financement de l'exposition « Prendre Soins » au Musée des Beaux-arts de Dole

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : M. Jean-Philippe LEFÈVRE

En 2022, le Musée des Beaux-arts de Dole organise, dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur à Dole, l'exposition « Prendre Soins », du 14 octobre 2022 au 12 mars 2023. Cette exposition a obtenu le label « exposition d'intérêt national » du ministère de la Culture.


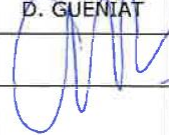


Le plan de financement prévisionnel de l'exposition « Prendre Soins » est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût total de l'exposition	108 750 €	Conseil Départemental du Jura	20 000 €
		Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	21 750 €
		DRAC	25 000 €
		Autofinancement	42 000 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour l'organisation de l'exposition « Prendre Soins » du Musée des Beaux-arts de Dole,
- **DE SOLLICITER** la participation financière du Conseil Départemental du Jura, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	A. LAVIN	D. GUENIAT		J.P. LEFÈVRE	J.B. VOINOT	J.B. GAGNOUX
Date						
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 10 : Ajustement de la carte scolaire

PÔLE : Actions Éducatives/Affaires Scolaires

COMMISSION : Affaires Sociales, Familiales et Scolaires

RAPPORTEUR : Mme Nathalie JEANNET

La Ville de Dole est cartographiée en secteurs scolaires.

L'organisation et les effectifs des écoles de Dole dépendent de cette sectorisation.

Après concertation avec les services de l'Éducation Nationale, il convient aujourd'hui d'ajuster la limite entre les secteurs des écoles Saint Exupéry et Sorbiers.

Il est proposé une modification de la limite entre les 2 secteurs de scolarisation qui permettrait de rééquilibrer les effectifs scolaires.

Ainsi, les rues suivantes, aujourd'hui sur le secteur école des Sorbiers basculeront sur le secteur Saint Exupéry :

- rue du Dauphiné
- rue Georges Guynemer
- rue du Maréchal Leclerc
- avenue du Maréchal Foch

Cette modification permettra à moyen terme de faire baisser les effectifs de l'école des Sorbiers qui ne peut plus, au vu des locaux existants, accueillir plus d'enfant.

De plus, l'enjeu est de maintenir les effectifs sur l'école Saint Exupéry, qui va faire l'objet d'une reconstruction dans les années à venir.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

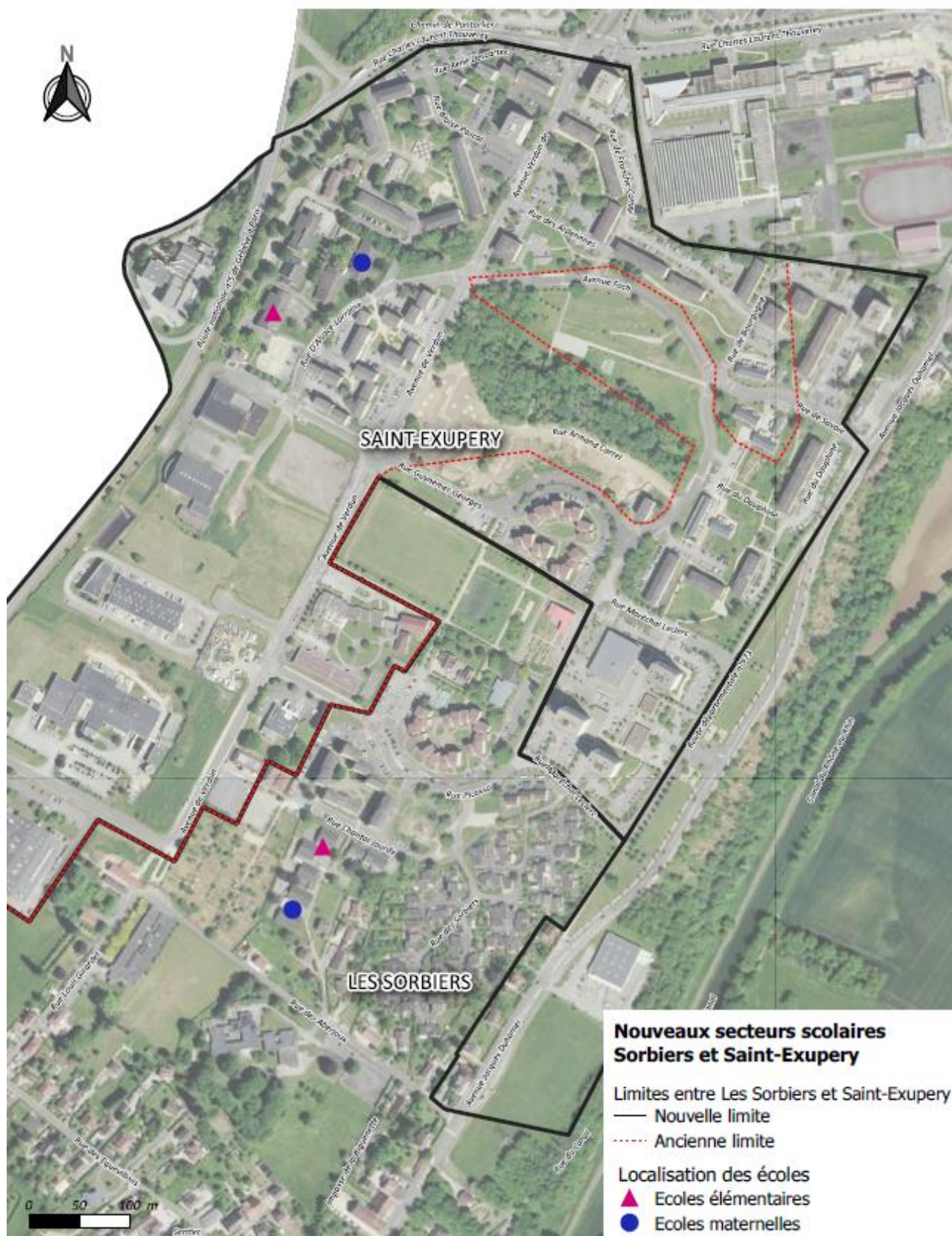
- **D'APPROUVER** l'ajustement de la sectorisation à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, comme indiqué sur la carte en annexe de la présente délibération.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Président
Nom						
Date			15/02/2022			
Signature						

ANNEXE OUI NON

Nouvelle limite entre les secteurs scolaires Saint-Exupery et Sorbiers - 2022



En vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est tenu de délibérer tous les ans sur le bilan des transactions immobilières décidées au cours de l'exercice précédent. En 2021, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur vingt-huit dossiers fonciers dont huit acquisitions, douze cessions, deux échanges, une désaffectation et déclassement du domaine public et cinq modificatifs de dossiers déjà délibérés auparavant.

Parmi les acquisitions, deux ont concerné les différentes quotes-parts des propriétaires de l'immeuble sis 8 rue de la Monnaie, celui-ci connaissant de multiples désordres structurels aggravant la sécurité publique. Le montant de ces deux transactions est de 135 000 euros.

Dans la continuité des projets d'urbanisation dans le secteur de l'OAP « la Paule », la Ville a réalisé une préemption et s'est prononcée sur une acquisition pour un tènement foncier final d'environ 3700 m².

Suite à l'étude menée par la Ville, entre 2019 et 2020, sur la zone dite portuaire s'étendant entre le Pont Louis XV et le Pont de la Corniche, il est apparu nécessaire de maîtriser le terrain non bâti qui permettrait, entre autres destinations, d'assurer une liaison modes doux entre la rue Coste et Bellonte et l'avenue du Général Béthouart. Ainsi, l'assemblée délibérante s'est prononcée sur l'acquisition de deux parcelles sises rue du Général Béthouart pour une superficie totale de 7166 m².

Une acquisition concerne deux parcelles rue Alexis Millardet pour une surface totale de 418 m² en vue de leur classement dans le domaine public dans la logique d'une régularisation cadastrale de la rue Alexis Millardet.

Enfin deux acquisitions portent sur la reprise dans le domaine public de la voirie interne du lotissement « Les Cheminelles » et de l'impasse du « Boichot ».

À ce jour, 3 dossiers d'acquisition ont été régularisés par acte authentique.

S'agissant des douze cessions ratifiées par le Conseil Municipal en 2021, deux portaient sur la vente de terrains à bâtir dont une dépendant du lotissement communal « La Faulx » et une dépendant du lotissement communal « Rougemont ». Le produit de ces deux cessions est d'environ 107 000 euros.

Propriétaire de l'ancienne menuiserie rue des Messageries, la Collectivité a recherché et trouvé un acquéreur moyennant un prix de vente de 85 000 euros.

Pour répondre à la demande de divers propriétaires privés et désireux d'étendre leurs propriétés au détriment de propriétés communales voisines sans affectation particulière, six parcelles d'une superficie totale d'environ 1152 m² ont été vendues pour une valeur de 13 825 euros.

La Collectivité est également en cours de cession de trois parcelles de terres agricoles situées Chemin du Paradis pour une surface totale de 16 823 m² moyennant un prix de vente de 4 205 euros au profit de Monsieur Jean-Pierre CHASSEUR qui les exploite depuis quelques années.

Une cession est intervenue dans le cadre d'une régularisation des contours d'une parcelle, chemin des Rivières.

Enfin, la société IDMM SAS, historiquement installée depuis 2008 rue Henri Jeanrenaud en zone des Grandes Epenottes selon un contrat de location-vente que les deux parties, la société IDMM SAS et la Ville de Dole, ont souhaité résilier avant terme en procédant à la levée d'option d'achat en fin d'année 2021. Ainsi, un accord a été trouvé pour une sortie de contrat au 31 décembre 2021 pour un solde restant dû par le preneur à hauteur de 1 801 410 euros net pour le cédant.

Aujourd'hui trois ventes ont été régularisées par acte authentique.

En ce qui concerne les échanges, deux actions foncières ont été réalisées en 2021 afin de régulariser une discordance entre la limite du domaine public à observer et la limite cadastrale. Ces échanges sont réalisés sans soulte.




Cinq délibérations sont également intervenues dans le cadre de rectifications sur des dossiers déjà délibérés auparavant.

Enfin le Conseil Municipal a délibéré favorablement au cours de l'année 2021 sur la désaffectation du Groupe scolaire des Commards sis rue du Général Malet, ainsi que son déclassement du domaine public en vue de la mise en vente de cet ensemble immobilier.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan foncier 2021.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	14/02/22	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

ACQUISITIONS 2021

Nom	Délégation ou décision		Adresse immeuble	Réf. cadastrale	Surface	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet
	N°	Date							
AUBRY Thomas	41	03/05/21	Rue de la Monnaie	BI 129	Moitié indivis des lots 2, 3 et 4 ainsi que 250/1000 des parties communes	bâti	45 000,00 €	08/06/21	Préservation de la sécurité publique face à un immeuble comprenant de nombreux désordres structurels
COOP'AGIR	133	15/12/21	Rue de la Monnaie	BI 129	lot n°1 et 500/1000 des parties communes	bâti	100 000,00 €		Préservation de la sécurité publique face à un immeuble comprenant de nombreux désordres structurels
Consorts MAIGROT	-	29/06/20	Avenue Eisenhower	AZ 445	1866 m ²	non bâti	41 238,60 €	25/11/21	OAP LA PAULE (décision de préemption du Maire)
Consorts BURLET	132	15/12/21	Avenue Eisenhower	AZ 97p	1800 m ²	non bâti	25 200,00 €		OAP LA PAULE
LATITUDE IMMOBILIER	15	08/03/21	Avenue Général Béthouart	CR 312, 313, 315	7166 m ²	non bâti	420 672,00 €	28/10/21	Zone portuaire /Rive gauche
FRANCOIS Jean-Pierre	134	15/12/21	Rue Alexis Millardet	BT 637, 642	418 m ²	non bâti	1,00 €		Reprise dans le domaine public
NEPTUNE	18	08/03/21	Lotissement "Les Cheminelles"	voiries internes		non bâti	1,00 €		Reprise dans le domaine public
Riverains impasse du Boichot	90	27/09/21	Impasse du Boichot	CP 176, 179, 131	340 m ²	non bâti	1,00 €		Reprise dans le domaine public

CESSIONS 2021

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface (m ²)	Bâti / Non bâti	Prix	Acte	Objet
	N°	Date							
Mme YTHIER et M. MERLO	43	03/05/21	Lotissement LA FAULX	AN 511	751	non bâti	61 364,21 €	04/11/21	Terrain à bâtir
Mme et M. TOUZE	42	03/05/21	Lotissement ROUGEMONT	AP 377	702	non bâti	45 630,00 €		Terrain à bâtir
SCI KAMARI	74	12/07/21	Rue des Messageries	AV 3	1348	bâti	85 000,00 €	25/01/22	Vente de l'ancienne Menuiserie
Madame PAGE	73	12/07/21	Renvers de Plumont	BN 356p	160	non bâti	1 920,00 €		Agrandissement propriété
Mme et M. POPA	91	27/09/21	Rue Jean Mermoz		120	non bâti	1 440,00 €		Agrandissement propriété
Mme et M. BOUE	92	27/09/21	Rue Camille Claudel	AS 621p	126	non bâti	1 512,00 €		Agrandissement propriété
M. FAUSTINO	93	27/09/21	Rue Camille Claudel	AS 621p	126	non bâti	1 512,00 €		Agrandissement propriété
Mme. MINARY	104	25/10/21	Avenue Boulloche	BP 677p	170	non bâti	2 040,00 €		Agrandissement propriété
Mme et M. TIHAOUI	105	25/10/21	Avenue Boulloche	BP 685p	450	non bâti	5 400,00 €		Agrandissement propriété
M. CHASSEUR	16	08/03/21	Chemin du Paradis	AC 138, 317, 319	16 823	non bâti	4 205,00 €		Terres agricoles exploitées par M. CHASSEUR depuis de nombreuses années
Mme FERREIRA	72	12/07/21	Chemin des Rivières	BS 355	21	non bâti	1,00 €	04/11/21	Régularisation des contours de parcelle
IDMM	136	15/12/21	Rue Jeanrenaud	DE 50 et AL 314	21366	bâti	1 801 410,00 €		Levée option d'achat

ÉCHANGES 2021

Nom	Délibération ou décision		Adresse immeuble	Réf.	Surface	Bâti / Non bâti	Prix (€)	Acte	Objet
	N°	Date							
SCI CLAUDIUS	94	27/09/21	Rue de la Fenotte	BW 297, 299	179 m ²	non bâti	sans soulte		Discordance entre limite domaine public et limite cadastrale parcelle privée
				Issue du domaine public	13 m ²	non bâti			
CHASSEUR	17	08/03/21	Chemin du Paradis	AR 42	31 m ²	non bâti	sans soulte		Discordance entre limite domaine public et limite cadastrale parcelle privée
				Issue du domaine public	109 m ²	non bâti			

RAPPORT N° 12 : Acquisition de locaux à COOP'AGIR - Délibération modificative

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

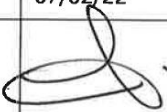
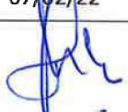
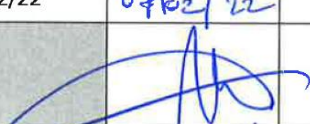
RAPPORTEUR : Mme Justine GRUET

Par délibération n° 21.15.12.133 du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur l'acquisition de locaux à COOP'AGIR au prix de 90 000 euros, il s'avère que c'est une erreur de retranscription des échanges intervenus : il y avait lieu de donner une valeur d'achat de 100 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à COOP'AGIR, située 15 avenue de Landon du lot n° 1, ainsi que des 500 millièmes des parties communes de la copropriété sise 8 rue de la Monnaie à Dole, cadastrée section BI n° 128 et 129,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 100 000 euros net vendeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 13 : Acquisition de terrain à la SAS NB IMMOBILIER

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Jean-Michel REBILLARD

Au mois de décembre 2021, Maître Claire-Lise LOCURCIO, Notaire à Dole, a adressé en Mairie de Dole une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles AN n° 262 et 385 situées rue des Nouvelles, propriété des Consorts VERJUS.

L'acquéreur, la SAS NB IMMOBILIER représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY, a été informé par le biais de Maître Claire-Lise LOCURCIO que la Ville de Dole était intéressée par l'acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 262 d'une superficie de 7 m².

En effet, ladite parcelle est située sur le domaine public et donc utilisée par tous les riverains de la rue des Nouvelles.

Cette transaction permettrait d'effacer cette discordance en classant dans le domaine public la parcelle AN n° 262.

Ainsi, les parties se sont accordées sur une cession à l'euro symbolique de la parcelle AN n° 262 d'une surface de 7 m² au profit de la Ville.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à la SAS NB IMMOBILIER de la parcelle cadastrée section AN n° 262 d'une surface de 7 m²,
- **D'APPROUVER** le classement de la parcelle AN n° 262 dans le domaine public de la Ville de Dole lorsque celle-ci sera acquise,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant l'euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	07/2/22		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 14 : Acquisition d'un ensemble bâti aux Consorts CHARTIER

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Daniel GERMOND

En septembre 2021, les héritiers CHARTIER, propriétaires dans le cadre d'une succession du « café des Sports » situé 12 chemin Victor et Georges Thevenot à Dole sur le site dit « du Pasquier », ont fait part à la collectivité de leur souhait de céder celui-ci par suite du décès de Monsieur Michel CHARTIER au début de l'été 2021.

Dès lors, la Collectivité a fait connaître aux Consorts CHARTIER son intérêt pour cet ensemble bâti d'une surface approximative de 170 m² au sol, cadastré section BX n° 43.

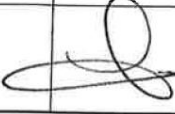
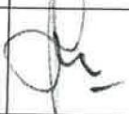

En effet, la Collectivité a déjà procédé par le passé à des acquisitions sur le secteur de façon à maîtriser la totalité du site « du Pasquier » dont la vocation sportive et touristique doit être renforcée par un aménagement global et coordonné dans le respect du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Ainsi, à l'issue de divers contacts, les parties se sont entendues sur un prix d'acquisition de 80 000 euros net vendeur. Il a été également négocié l'achat de la licence IV attachée à l'établissement pour un montant de 12 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition aux Consorts CHARTIER demeurant 32 Grande Rue à LA CHAUX DU DOMBIEF (39150), de l'ensemble bâti cadastré section BX n° 43 d'une surface au sol d'environ 170 m² sis 12 chemin Victor et Georges Thevenot à Dole, ainsi que de la licence IV attachée à l'établissement,
- **DE PRÉCISER** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 80 000 euros net vendeur pour le bâtiment et 12 000 euros pour la licence IV,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 15 : Cession de terrain à Monsieur Patrice BESANÇON

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Philippe JABOVISTE

Dans le cadre de son évolution professionnelle, Monsieur Patrice BESANÇON, fondateur de l'entreprise IDMM, a créé et implanté en 2020 rue Monge à Dole, la société « SP PISCINE » qui commercialise des piscines Unibéo, un concept de piscine en béton 100 % français dont il est le distributeur exclusif pour le Jura.

Aujourd'hui, Monsieur Patrice BESANÇON souhaite encore développer son parcours industriel en travaillant désormais sur un concept de constructions modulaires. Dans le cadre de ce développement, Monsieur Patrice BESANÇON est en cours d'acquisition de la Miroiterie GRZELCZYK située rue Georges Louis Buffon à Dole.

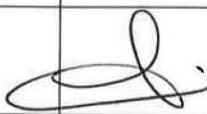
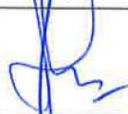

Il s'est rapproché de la Collectivité afin de lui faire part de son intérêt pour la parcelle cadastrée section AH n° 70 d'une superficie de 903 m² et contiguë à la parcelle de la Miroiterie GRZELCZYK qui lui donnerait une meilleure maîtrise foncière, plus en rapport avec ses projets.

Après étude de cette proposition, il apparaît que ladite parcelle sollicitée jouxtant la zone d'activités ne présente pas d'intérêt particulier pour la Collectivité. Aussi, à l'issue de divers contacts avec Monsieur Patrice BESANÇON, les parties se sont accordées pour une cession de la parcelle AH n° 70 moyennant le prix de 40 euros/m².

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Monsieur Patrice BESANÇON demeurant 3T rue de la Borde à AUTHUME (39100) de la parcelle cadastrée section AH n° 70 sise rue Georges Louis Buffon à Dole d'une superficie de 903 m²,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Patrice BESANÇON, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 40 €/m² soit 36 120 euros TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/2022	07/02/2022	15/02/2022	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 16 : Cession du Château de Crissey à Monsieur Mickaël THIAVILLE

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Mohamed MBITEL

En 1937, la Ville de Dole a acquis le château de Crissey et ses dépendances de Madame Anne-Marie du Bois Jagu de la Villarabel moyennant le prix de 260 000 F. La propriété s'étendait alors sur plus de dix hectares et la Ville envisageait d'y installer une maison de retraite et des terrains de sports. Seul le deuxième objectif a été atteint.

Après diverses occupations dont la dernière à usage scolaire par l'ICEP de Franche-Comté jusqu'en 2005, le château et ses annexes sont aujourd'hui désaffectés et à l'issue de diverses réflexions, la Ville a pris la décision en fin d'année 2007 de vendre l'ensemble.

Aujourd'hui, il subsiste de la propriété d'origine un tènement foncier indissociable du château d'environ 19500 m² délimité au nord-est par le parc aquatique de loisirs ISIS (cheminement piéton), au nord-ouest par la rivière du Doubs, au sud par le centre aéré municipal de Crissey et au sud-ouest par la rue de l'Église.

De style néoclassique, édifié à la fin du XIXe siècle, le Château de Crissey, bâti en pierres, avec charpente en bois et à l'origine couvert d'ardoises, participe à la composition et l'organisation des lieux dans un espace aujourd'hui largement dévolu à des pratiques ludiques : Accro Branche, Aquaparc Isis, Courts de Tennis ...

Le Château est organisé sur quatre niveaux d'environ 300 m² (sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages) autour d'un escalier central qui occupe près de 50 m² sur les deux premiers niveaux. Une verrière surélevée de la toiture l'éclaire naturellement.

La maison du gardien, proche du château développe 130 m² sur deux niveaux. La maison dite « du jardinier », plus indépendante, jouxtant la rue de l'Église, est très délabrée. De même, l'ancienne chapelle mortuaire, dépourvue de toiture, n'abritant plus aucune sépulture, est elle-aussi très dégradée.

Aujourd'hui, ces quatre bâtiments nécessitent une réhabilitation lourde et onéreuse. Durant ces dernières années, divers acquéreurs potentiels ont manifesté de l'intérêt pour l'édifice, sans toutefois donner une quelconque suite aux visites organisées.

En septembre 2021, la propriété et son environnement ont retenu l'attention de Monsieur Mickaël THIAVILLE, gérant de sociétés axées dans la réhabilitation de bâtiments, la commercialisation de programmes neufs, la vente de biens immobiliers, afin d'y installer les bureaux de sa société et réhabiliter la maison « du jardinier » en logements.




Ainsi, suite à de nombreuses entrevues, les parties se sont entendues sur une cession du Château et de ses dépendances au prix de 275 000 euros, la Ville ne conservant qu'un petit espace en partie Est permettant de rejoindre les terrains de l'Aquaparc sur lesquels sera créée un cheminement pour assurer une continuité de liaison douce entre la voie Grévy et l'allée des Prés Buffard. Il serait également prévu la vente du centre aéré de Crissey au prix de 240 000 euros avec la signature d'une promesse unilatérale de vente au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée fixée dans le temps sur une période courant jusqu'à septembre 2025.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Monsieur Mickaël THIAVILLE demeurant 64 rue de Damparis à FOUCHERANS (39100), ou à toute société le représentant, du Château de Crissey et de ses dépendances (maison du jardinier, maison du gardien et ancienne chapelle mortuaire) cadastrés section AB n° 189, 192p, 161p et 83 pour une superficie totale d'environ 19500 m² à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à Monsieur Mickaël THIAVILLE, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera consentie moyennant le prix de 275 000 euros,
- **D'APPROUVER** la signature d'une promesse unilatérale de vente exclusive du centre aéré de Crissey au profit de Monsieur Mickaël THIAVILLE pour une durée de validité fixée au 30 septembre 2025 au prix de 240 000 euros,
- **DE PRÉCISER** la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville de Dole sur les parcelles AB n° 189 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants (gaz et électricité),

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à signer l'acte notarié pour le château et ses dépendances au plus tard le 14 septembre 2022 étant entendu que si cette condition n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre, cette potentielle renonciation portant tant sur le château et ses dépendances que sur le centre aéré.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 17 : Cession de terrain à la Commune de Crissey

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mme Isabelle GIROD

La parcelle cadastrée AB n° 169 d'une surface de 1324 m² située sur la Commune de Crissey est propriété de la Ville de Dole.

Aujourd'hui ladite parcelle permet l'accès au Château de Crissey, au Centre Aéré, ainsi qu'un accès technique à l'Aquaparc Isis et diverses installations sportives.

Compte tenu des caractéristiques de la voie qu'elle supporte et de la diversité des unités foncières desservies qui va s'accroître avec la cession du château de Crissey, il a été convenu après échange avec la Commune de Crissey que la parcelle AB n° 169 pouvait logiquement être cédée à l'euro symbolique à la Commune de Crissey afin que celle-ci procède à son classement dans le domaine public dans le but de desservir dans les meilleures conditions les diverses propriétés riveraines.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à la Commune de Crissey de la parcelle AB n° 169 d'une superficie de 1324 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée à l'euro symbolique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	07/02/22		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 18 : Cession d'un tènement foncier à NEXITY

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mme Patricia ANTOINE

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des seniors, la Ville de Dole peut compter sur deux résidences autonomie, la résidence « Les Paters » rénovée à compter de 2016 et le foyer du Val d'Amour dont les travaux de réhabilitation sont programmés pour une évolution vers une résidence senior inclusive Sérénitis.

C'est dans cette démarche d'accompagnement des seniors dans leur parcours résidentiel, et en complément de ces deux résidences, qu'un troisième équipement, de niveau haut de gamme porté par NEXITY, pourrait s'implanter sur la Ville avec au total 112 logements indépendants du T1 au T3 avec terrasse/balcon ainsi qu'une offre de services « à la carte », avec le choix entre une offre locative avec des loyers proposés qui se situeraient entre 850 à 1900 euros selon les options retenues par les résidents, et une offre d'accession à la propriété.

En effet, après divers contacts entretenus avec les représentants de NEXITY, ceux-ci ont fait connaître leur intérêt pour notre territoire et un accord a été trouvé sur l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » située avenue Léon Jouhaux et s'étendant jusqu'à l'avenue Georges Pompidou.


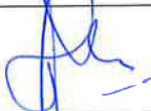
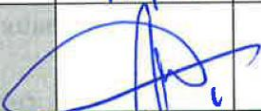
D'une part, il apparaît aujourd'hui que cette friche industrielle ne présente plus d'intérêt particulier pour la Collectivité depuis que le projet de construction d'un commissariat est abandonné à cet endroit suite à l'absence de retour de l'État. D'autre part, l'emplacement est idéal au regard de la nature du projet compte tenu de la proximité de la gare, du centre-ville, de plusieurs commerces immédiats et de divers services (cabinets médical et paramédical, pharmacies...).

Ainsi, les parties se sont accordées sur la cession du tènement foncier composé des parcelles cadastrées section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 pour une superficie totale de 7551 m² pour un prix de vente de 670 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à NEXITY, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, des parcelles cadastrées section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou pour une superficie totale de 7551 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée au prix de 670 000 euros,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à :
 - Déposer une demande de permis de construire un bâtiment dans les règles d'urbanisme en vigueur avant le 14 décembre 2022,
 - Signer l'acte de vente après obtention du permis de construire purgé de tout recours au plus tard le 14 août 2023,
Étant entendu que si l'une ou l'autre de ces deux conditions n'était pas satisfaite, la Collectivité se réserverait le droit de renoncer à son engagement de vendre,
 - Débuter les travaux de construction au plus tard trois mois après la signature de l'acte authentique (situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'ouverture de chantier) et terminer le chantier (situation attestée par le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) au plus tard 18 mois après la signature de l'acte authentique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/2022	07/02/2022	15/02/2022	07/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 19 : Cession de l'École des Commards à la SCI LONI

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ

Par délibération n° 21.08.03.19 du 8 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé la désaffectation du Groupe scolaire des Commards, ayant perdu tout usage scolaire suite à l'intégration à la rentrée 2019/2020 de la totalité des élèves de l'école des Commards dans le Groupe scolaire Rockefeller/Wilson.

Cet ensemble immobilier, caractéristique des années 1920 et d'un grand intérêt architectural qui, de surcroît, bénéficie d'un emplacement de qualité à proximité du centre-ville et de nombreux équipements publics et privés, a donc été mis en vente par la Collectivité.


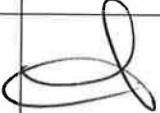

À l'issue de plusieurs annonces dans la presse via les différentes études notariales Doloises, et multiples visites groupées et individuelles du site entre avril et décembre 2021, un projet a été retenu, celui de la SCI LONI représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY. Celui-ci souhaite se porter acquéreur en vue d'une réhabilitation du bâtiment en logements.

Vu l'estimation du service des domaines, il a été convenu d'une cession au prix de 280 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession de l'école des Commards sise 32 rue du Général Malet à DOLE à la SCI LONI dont le siège social se situe 65 rue Louis de la Verne à DOLE et représentée par Monsieur Nicolas BELLEFOY,
- **DE PRÉCISER** que cette cession est consentie au prix de 280 000 euros net vendeur,
- **DE PRÉCISER** que toute personne physique ou morale pourra se substituer à la SCI LONI dans le respect des engagements mentionnés ci-dessous, aucune modification ne pouvant être apportée aux conditions initiales,
- **DE PRÉCISER** que le compromis de vente sera soumis aux conditions suivantes :
 - Obtention d'une déclaration préalable de changement de destination
 - Obtention d'un permis de démolir sur la partie Algeco,
 - Obtention d'un permis de construire pour l'ouverture d'une porte côté Est du bâtiment, remplacement de l'intégralité des menuiseries ainsi que la pose de fenêtres de toit dans la partie comble,
 - Obtention des accords des services ENEDIS, GRDF et TELECOM pour l'alimentation du bâtiment.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ou tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		Jean-Michel REBILLARD		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22			
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 20 : Avenants à la concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition de biens immobiliers dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole

PÔLE : Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : M. Mathieu BERTHAUD

Par délibération n° 19.18.03.06 du 18 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'acquisition et la location de locaux ou parcelles situés dans l'emprise du périmètre « Action Cœur de Ville » de la Ville de Dole.

Cette concession a pour objectif de favoriser l'acquisition de biens immobiliers vacants afin de garantir un dynamisme commercial et d'améliorer la qualité des espaces publics concernés.

Les missions ainsi confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de cette concession concernent principalement :

- L'acquisition de biens immobiliers,
- Le financement des travaux d'amélioration nécessaires à l'usage futur et à l'exploitation des biens immobiliers ainsi acquis,
- L'aménagement des abords des biens sur le domaine public nécessaire à l'exercice des missions concédées,
- L'entretien et la maintenance des biens immobiliers,
- L'exploitation des biens immobiliers (location des locaux).
- La revente des mobiliers acquis.

Le concessionnaire est maître d'ouvrage et responsable de l'ensemble des travaux et installations. À l'expiration du délai de la concession, le bien immobilier deviendra propriété de la Ville de Dole.

Le contrat de concession de services prévoit que, pour toute nouvelle acquisition, un avenant devra être passé afin de préciser la nature du nouveau bien à acquérir, son prix d'acquisition et ses principales caractéristiques.

Il est ainsi proposé de rattacher à ce contrat de concession l'acquisition de trois nouveaux biens :

- Le fonds de commerce situé place du 8 mai 1945 : acquisition du fonds de commerce en liquidation de l'ancien magasin Z pour un montant total de 40 903,88 € TTC (Avenant n°6),
- Le local situé au 30 Grande Rue : local commercial d'une surface totale d'environ 305 m² propriété de Monsieur Nottet. L'acquisition sera faite conjointement avec Néolia qui se porte également acquéreur d'une partie de la surface de l'ensemble immobilier. Le prix d'acquisition est fixé à 240 000 € pour la SPL G2D39 (Avenant n°7),
- Le local situé au 25 Rue Pointelin : bâtiment vide d'une surface de 150 m², propriété de Monsieur Jean-Yves Mauvais, dont le prix d'acquisition est fixé à 230 000 € (Avenant n°8),

De plus, il est proposé de passer un avenant à la concession permettant à la SPL d'imputer ses charges pour les tâches de rémunération de suivi des cessions ou mutation de sortie de patrimoine des biens (Avenant n°9).

Enfin, il est également proposé, une fois acquis par la Ville, de confier la gestion à la SPL de l'ensemble bâti cadastré BX n°43, d'une surface d'environ 170 m² sis 12 chemin Victor et Georges Thévenot à Dole situé dans le périmètre « Cœur de Ville » (Avenant n°10).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les projets d'avenants au contrat de concession de services avec la SPL Grand Dole Développement 39 ci-annexés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

ANNEXES :

Avenants n° 6 à 10 - SPL G2D39

RAPPORT N° 21 : Avenant n°1 à la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 relative à l'aménagement urbain du quartier de l'ancienne gare de la Bedugue

PÔLE : Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : M. Mohamed MBITEL

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la Rive Gauche du Doubs, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération n° 20.21.09.92 du 21 septembre 2020, la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la définition d'un projet d'aménagement et de programmation et la recherche du montage opérationnel adapté sur le site de l'ancien entrepôt ferroviaire.

Cette étude est inscrite au titre du plan « Action Cœur de Ville » pour un montant de 37 500 € HT.

À ce titre, la SPL s'est entourée de plusieurs prestataires afin de mener les études, à savoir un groupement d'architectes-urbaniste-paysagistes, un bureau d'études VRD, un géomètre et un bureau d'études géotechniques.

Les conclusions de l'étude ont été présentées à l'été 2021. Le site fait apparaître un potentiel intéressant pour la construction de logements de typologie intermédiaire, avec une cinquantaine de logements à terme organisée autour de l'ancien entrepôt.

Afin de préciser le bilan d'aménagement et de construction, il convient de mener en complément un diagnostic sur la pollution des sols pour un montant de 12 000 € HT.

Ainsi, le présent avenant a pour objet d'intégrer, d'une part, ce diagnostic à l'opération et d'autre part, d'ajuster les montants du levé topographique et de l'étude de sol.


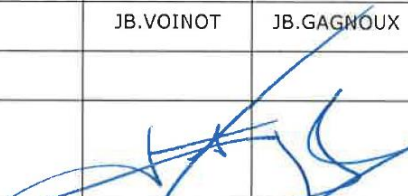
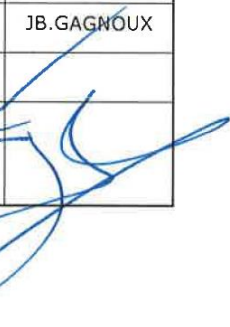
En conséquence, au regard de cet approfondissement des études, il est proposé de revoir la rémunération de la SPL, qui passerait de 9 000 € HT à 10 500 € HT.

Le coût total de la mission s'élève donc à 52 500 € HT.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant à la convention d'assistance et de service avec la SPL Grand Dole Développement 39 ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Étu	Direction Générale	Maire
Nom	C.VAUTHIER				JB.VOINOT	JB.GAGNOUX
Date	20/01/22		15/02/22			
Signature						

ANNEXE OUI NON

Aménagement urbain du quartier de l'ancienne gare de la Bedugue

Convention d'assistance et de service

Projet d'Avenant n°1

Entre :

La **Ville de Dole**, représentée par M. Jean-Baptiste GAGNOUX, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2022, ci-après dénommée par les mots « la Ville de Dole »,

d'une part,

Et :

La **Société Publique Locale Grand Dole Développement 39**, société anonyme au capital de 550 000 € dont le siège social est à Place de l'Europe à Dole, représentée par M. Jean-Pascal FICHERE, Président-Directeur Général, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2021, ci-après dénommée « Grand Dole Développement » ou « la SPL » ou « la Société ».

d'autre part,

IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Le contexte :

Dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la Rive Gauche du Doubs à Dole, une convention d'assistance et de suivi a été conclue avec la SPL Grand Dole développement afin de définir un projet d'aménagement et un montage opérationnel pour ce quartier.

A ce titre, la SPL s'est entourée de plusieurs prestataires afin de mener les études, à savoir un groupement d'architectes-paysagistes, un géomètre, un bureau d'études géotechniques. Le site fait apparaître un potentiel intéressant pour du logement de typologie intermédiaire, avec une cinquantaine de logements à terme.

Afin de préciser le bilan d'aménagement et de construction, il convient de mener en complément un diagnostic sur la pollution des sols. Ce complément d'étude est évalué à 12 000 € HT. Ainsi, la rémunération de la SPL doit être légèrement revue en conséquence, afin de permettre la finalisation de l'étude.

Ceci étant posé,

Article 1 – Détermination du coût prévisionnel de l'opération

L'article 4 de la convention est modifié comme suit.

Le **coût de la mission** confiée à la SPL par la Ville de Dole est de **52 500 € HT**. Ceci couvre :

- la rémunération de la SPL fixée forfaitairement à 10 500 € HT. Elle est établie sur la base d'un coût journalier moyen de 750 € HT pour une mise en œuvre de la mission estimée à 12 jours, ainsi qu'une quote-part liée aux frais généraux de la SPL,
- la rémunération d'un architecte-urbaniste et d'un bureau VRD dont le recours est nécessaire pour finaliser le plan de masse du projet au regard de la programmation retenue et chiffrer les aménagements nécessaires, en tenant compte des études déjà réalisées. Celle-ci est provisionnée à la date de signature de la présente convention à hauteur de 18 000 € HT. En cas de dépassement de ce montant, après discussion et accord des parties, un avenant fixera les ajustements financiers en fonction des résultats des consultations qui seront lancées,
- Le levé topographique du site et ses abords, évalué à 2 500 € HT,
- Une étude de sol type G1 évaluée à 3 500 € HT,
- Le diagnostic technique amiante plomb, le diagnostic structure et le relevé plan coupe façade de l'ancien entrepôt ferroviaire évalué à 6 000 € HT,
- Le diagnostic pollution évalué à 12 000 € HT.

Article 2 – Modification du marché initial

Tous les autres articles non modifiés par le présent avenant demeurent inchangés.

Article 3 – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Dole, en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Dole,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Pour la SPL Grand Dole Développement 39,
Le Président-Directeur Général,

Jean-Pascal FICHÈRE

RAPPORT N° 22 : Avis sur le Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Jacques PÉCHINOT

Le 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) sur l'ensemble du territoire communautaire et arrêté les modalités de collaboration avec l'ensemble des communes membres. Ces modalités ont été complétées par délibération du 26 juin 2017.

Conformément aux délibérations communautaires précitées, un débat portant sur les orientations générales du RLPi s'est tenu au sein du Conseil Municipal le 12 juillet 2021. Celui organisé au sein du Conseil Communautaire s'est tenu le 30 septembre 2021.

Par la suite, le Conseil Communautaire du Grand Dole a arrêté le projet de RLPi par délibération du 16 décembre 2021. L'intégralité du RLPi arrêté est consultable au sein du Grand Dole, ainsi qu'en ligne sur : <https://www.grand-dole.fr/amenagement-du-territoire/reglement-local-de-publicite-intercommunal>

Le projet arrêté de RLPi a été soumis pour avis aux communes membres du Grand Dole par un courrier daté du 13 janvier 2022 afin que le Conseil Municipal puisse rendre un avis sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de RLPi.




Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet arrêté de RLPi du Grand Dole. Il est rappelé les objectifs du RLPi :

- Limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment au sein du périmètre protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
- Améliorer la qualité des axes structurants notamment les entrées de ville de Dole ;
- Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole où la réglementation nationale est plus souple que dans les autres zones d'activités ;
- Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire ;
- Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses ;
- Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du projet de Règlement Local de Publicité intercommunal arrêté qui lui a été soumis par le Conseil Communautaire du Grand Dole,
- **DE PRÉCISER** si des règles sont à faire évoluer dans le projet de RLPi,
- **D'ÉMETTRE UN AVIS favorable** sur le projet de RLPi arrêté.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	Flavie LEFEVRE	Pierre CHEVASSU		Jacques PECHINOT		
Date	07/02/22	07/02/22	15/02/22	11/02/22		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 23 : Réaménagement et création d'une extension du centre Schweitzer de Dole

PÔLE : Services Techniques

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Mme Frédérique DRAY

L'association les « Restos du Cœur » de Dole est actuellement installée dans le pôle Courbet, situé sur le quartier des Mesnils Pasteur de Dole. Dans le cadre du projet de réhabilitation énergétique des écoles de Dole, le pôle Courbet a vocation à être démoli.

La Ville envisage de réaménager partiellement et de créer une extension du centre Schweitzer, situé rue Pablo Picasso dans ce même quartier. En effet, ce bâtiment a accueilli, jusqu'en juillet 2021, la Caisse d'Allocations Familiales qui a déménagé dans les locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, avenue Charles Laurent-Thouverey.

Ainsi, l'association les « Restos du Cœur » pourrait emménager dans le centre Schweitzer, après que des travaux de réaménagement intérieur aient été effectués ainsi que la création d'une extension de 150 m², qui servirait d'espace de stockage pour l'association.

Le budget de ce projet est estimé à 207 000 € HT et sera financé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montants HT	Taux
Travaux	180 000 €	État	82 800 €	40 %
Frais annexes (maîtrise d'œuvre, diagnostics)	27 000 €	Conseil Départemental du Jura	41 400 €	20 %
		Autofinancement	82 800 €	40 %
TOTAL	207 000 €	TOTAL	207 000 €	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** le projet de réaménagement et de création d'une extension du centre Schweitzer, dans le but d'accueillir l'association les « Restos du Cœur »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires financiers aux taux les plus élevés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	A. MAGNIN	J.GIET				
Date	15/11/2021					
Signature	AM					

ANNEXE OUI x NON

RAPPORT N° 24 : Rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville de Dole et plan de financement

PÔLE : Services Techniques

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : M. Stéphane CHAMPANHET

La Ville de Dole a engagé en 2020 des études pour réaliser des travaux, sur le vaste secteur dit de l'Arsenal, avec la mise en valeur du passage de l'Arsenal entre la rue Chiffлот et la rue des Arènes.

C'est en 1988 que l'Hôtel de Ville de Dole s'est implanté dans un ancien refuge du XVIIème siècle ; le bâtiment s'est alors « retourné » côté remparts arasés et la place de l'Europe a été créée par suppression de nombreux ateliers et bâtiments divers sans grand intérêt. On parle alors du secteur dit de l'Arsenal, en référence au bâtiment à l'abandon qui avait autrefois cet usage.

Aujourd'hui, se pose la question de la mise en valeur du passage de l'Arsenal entre la rue Chiffлот et la rue des Arènes. Cet espace, traité en passage public pour modes doux, permettra une jonction directe entre plusieurs équipements majeurs de la ville (musée, lycée, hôtels de ville et d'agglomération, complexe aquatique et sportif Talagrand, théâtre ...).

Après une première phase de travaux réalisée en 2020 et comprenant la démolition et le curetage de divers édifices, d'une maisonnette et des anciens ateliers ruinés, il est aujourd'hui nécessaire de rénover la charpente et la toiture d'un bâtiment qui menace de s'effondrer. Les travaux prévus pour le mois de juin 2022 consisteront à remplacer en intégralité la charpente et la couverture.

Le coût de cette opération est estimé à 96 896,73 € HT et sera financé comme suit :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	Taux
Travaux	96 896,73 € HT	Conseil Départemental du Jura	19 380 €	20 %
		Autofinancement	77 516,73 €	80 %
TOTAL	96 896,73 € HT	TOTAL	96 896,73 €	100 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** la rénovation de la charpente de l'ancienne toiture du service serrurerie de la Ville de Dole pour un montant estimé à 96 896,73 € HT,
- **DE SOLLICITER** une aide du Conseil Départemental du Jura au taux le plus élevé,
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	A. MAGNIN	J.GIET				
Date	15/11/2021					
Signature	AM					

ANNEXE OUI x NON

RAPPORT N° 25 : Convention de financement avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire/Transports, Mobilité

COMMISSION : Transition Écologique

RAPPORTEUR : Mme Isabelle DELAINE

La Ville de Dole est lauréate au programme AVELO 2 opéré par l'ADEME et financé par le dispositif CEE dont l'objectif est d'accompagner à la définition, l'expérimentation et l'animation des politiques cyclables.

La Ville de Dole s'est portée sur 2 des 4 axes proposés :

- Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études pour la réalisation de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagement sur des itinéraires complexes ;
- Axe 2 : soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires en finançant des arceaux vélo simple.

Le programme a débuté en juin 2021 et se termine le 30 juin 2024. Le montant total des actions est de 48 000 €. Les subventions demandées pour cette période correspondent à 50 % des dépenses, soit un total estimé à 24 000 €.

La convention ci-annexée détaille le programme d'actions et les financements dédiés.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de financement ci-annexé, avec l'ADEME pour le programme d'intervention AVELO 2,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à cette convention ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Convention de financement avec l'ADEME

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Elen LEDET	Pierre CHEVASSU		Delaine Isabelle		
Date	07/02/2022	07/02/2022	15/02/2022	25/2/2022		
Signature				Delaine		

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 26 : Demande de subvention pour l'organisation du Tour de France 2022 - Convention entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société Amaury Sport Organisation (ASO)

PÔLE : Pilotage et Coordination

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : M. Daniel GERMOND

Avec le soutien fort du Département du Jura, la candidature de la Ville de Dole a été retenue pour accueillir une étape du Tour de France à l'occasion des célébrations du bicentenaire de la naissance de Louis Pasteur.

Le 9 juillet 2022, le tracé de la Grande Boucle empruntera donc symboliquement la route Pasteur depuis Dole, ville Natale du savant, jusqu'à Lausanne, pour la 8^{ème} étape du Tour de France. Il s'agit là d'une reconnaissance explicite de la portée et du rayonnement de ce bicentenaire pour le Jura, pour la France et bien au-delà.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 € HT et se répartit de la façon suivante :

Opérations :

- 80 000 € HT de droits à acquitter à la société ASO, organisatrice du Tour de France
- 40 000 € HT de frais liés à la logistique, à l'organisation et à la communication de l'évènement

Financeurs :

FINANCEURS	MONTANT HT
Région Bourgogne Franche-Comté	40 000 €
Conseil Départemental du Jura	20 000 €
Ville de Dole	60 000 €
TOTAL	120 000 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE SOLLICITER** pour ce départ de la 8^{ème} étape du Tour de France 2022 à Dole tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés,
- **D'APPROUVER** le projet de contrat ci-annexé, entre la Ville de Dole, le Département du Jura et la société Amaury Sport Organisation (ASO) concernant l'organisation du Tour de France,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

ANNEXE :

Contrat ASO Tour de France 2022
